Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503204-20260303-26_08-DE

# EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

## Conseil Municipal du mardi 3 mars 2026 20:30

**En exercice :** 13
**Présents** : 8
**Excusés** : 2
**Absents** : 3

**Date de la convocation :** 25/02/2026

**Président de séance :** Karine PASSILLY

**Secrétaire de séance :** Jérôme RICHARD

**N° interne de l'acte : 26.08**

mardi 3 mars 2026, le Conseil Municipal de SAINT-UNIAC s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil**.**

**Membres présents :**
Karine PASSILLY, Éric TOXÉ, Patrice BRIANTAIS, Nicolas MEREL, Jérôme RICHARD, Charles BISELX, Jean-François DELYS, Hervé LESNÉ

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**
Éric GOUBAULT (donne pouvoir à : Jérôme RICHARD), Julien COLAONE (donne pouvoir à : Karine PASSILLY)

**Membres Absents :**
Sébastien GUIHOT, Christèle GEFFROY, Élise GUÉRIN

---

**Attribution exceptionnelle d'une subvention à l'OCCE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que la direction de l'école, dans le cadre de son projet annuel sur la Bretagne, aimerait accueillir un auteur de littérature jeunesse au sein de l'école,
Considérant que l'auteur en question serait disponible pour intervenir dans les trois classes de l'école pour présenter son métier, répondre aux questions des élèves, les aider à illustrer un personnage de ses histoires et dédicacer son ouvrage, et qu'un devis a été transmis à l'école,
Considérant la volonté de la commune d'aider les élèves de son territoire à profiter de telles opportunités,

Le conseil municipal
- DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 635€ à l'OCCE pour la venue de l'auteur à l'école

**Résultats de vote :**
**Adopté à l'unanimité**

Pour : 10 voix Contre : 0 voix Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 0

---

Certifié exécutoire
Signé électroniquement
Madame le Maire,
Karine PASSILLY

Le Secrétaire de séance,
Jérôme RICHARD